

## **Conseil municipal**

### **Séance extraordinaire du 7 décembre 2021**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu tenue le 7 décembre 2021 à 18 h 30, dans la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville.

Considérant l'actuelle pandémie causée par le coronavirus COVID-19 et l'arrêté ministériel 2020-004 du 15 mars 2020, tel que modifié par l'arrêté ministériel 2020-029 du 26 avril 2020 ainsi que les arrêtés ministériels 2020-074 en date du 2 octobre 2020 et 2020-079 en date du 15 octobre 2020, la présente séance se tient en présence limitée de citoyens.

7 décembre 2021

De plus, mesdames les conseillères Claire Charbonneau, Mélanie Dufresne, Marianne Lambert, Lyne Poitras, Jessica Racine-Lehoux et Annie Surprenant et messieurs les conseillers Jean Fontaine, Sébastien Gaudette, Jérémie Meunier, François Roy et Marco Savard sont présents. Enfin, madame la mairesse Andrée Bouchard est présente physiquement dans la salle du conseil et préside la séance.

Madame la conseillère Patricia Poissant est absente.

Messieurs Daniel Dubois, directeur général, et Pierre Archambault, greffier, sont présents.

— — — —

Madame la mairesse constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

La séance débute à 18 h 30.

— — — —

**No 2021-12-0998**

### **Tenue de la présente séance**

---

CONSIDÉRANT le décret 177-2020 adopté le 13 mars 2020 par le gouvernement du Québec, déclarant l'état d'urgence sanitaire dans tout le territoire québécois à la suite de la pandémie de Coronavirus (COVID-19) en cours, et les différents décrets adoptés par la suite pour prolonger cet état d'urgence;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 26 avril 2020, décrétant que les séances du conseil municipal peuvent se tenir à huis clos et autorisant la participation des élus par tout moyen leur permettant de communiquer immédiatement entre eux;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard  
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne

Que la présente séance soit tenue en présence de 23 personnes maximum en respect des mesures sanitaires en vigueur et que les membres du conseil municipal soient autorisés à y participer par tout moyen leur permettant de communiquer immédiatement entre eux, comme le téléphone ou la visioconférence.

Que cette séance contienne une période au cours de laquelle le conseil municipal pourra répondre aux questions formulées par les citoyens et que pour poser une question, les citoyens aient à compléter un formulaire en ligne et à le soumettre à tout moment avant la tenue de la séance, en plus de répondre aux questions formulées par les personnes présentes dans la salle du conseil.

7 décembre 2021

Qu'au cours de cette période de questions, chaque citoyen puisse poser au plus deux questions. Cependant, les citoyens qui auront posé plus d'une question obtiendront une réponse à leur deuxième question après l'épuisement des questions uniques.

Qu'afin d'assurer une réponse aux questions, l'ordre de priorité suivant soit établi :

- 1) Les questions portant sur l'état d'urgence sanitaire au niveau municipal ;
- 2) Les questions d'intérêt général.

Si le nombre de questions reçues de chaque catégorie est trop élevé pour pouvoir toutes les traiter, un tirage au sort sera effectué. Les questions en suspens seront alors traitées à la séance suivante.

Que les questions posées puissent faire l'objet d'une modération.

Que les dispositions du règlement n° 1699 relatif à la régie interne du conseil municipal et au maintien de l'ordre durant ses séances soient applicables durant cette séance, en y faisant les adaptations nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-----

## **ORDRE DU JOUR**

**No 2021-12-0999**

### **Adoption de l'ordre du jour**

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne  
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Marianne Lambert

Que l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire soit adopté tel que soumis et pré-adressé à tous les membres du conseil municipal en annexe à l'avis de convocation daté du 3 décembre 2021 qui leur a été signifié dans les délais requis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-----

7 décembre 2021

**FINANCES MUNICIPALES**

**No 2021-12-1000**

**Adoption des prévisions budgétaires de l'année 2022**

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Annie Surprenant  
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Claire Charbonneau

D'adopter les prévisions budgétaires de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu établies pour l'année financière 2022, telles que déposées et jointes à la présente résolution pour en faire partie intégrante, lesquelles montrent des revenus de 184 532 200 \$, des dépenses de 193 963 206 et des affectations de surplus de 9 431 006 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-----

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes du Québec*, une période de questions est tenue.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**No 2021-12-1001**

**Levée de la séance**

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Claire Charbonneau  
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Jean Fontaine

Que la présente séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-----

La séance est levée à 19 h 02.

Mairesse

Greffier

7 décembre 2021

## **Conseil municipal**

### **Séance extraordinaire du 7 décembre 2021**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu tenue le 7 décembre 2021 à 18 h 30, dans la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville.

Considérant l'actuelle pandémie causée par le coronavirus COVID-19 et l'arrêté ministériel 2020-004 du 15 mars 2020, tel que modifié par l'arrêté ministériel 2020-029 du 26 avril 2020 ainsi que les arrêtés ministériels 2020-074 en date du 2 octobre 2020 et 2020-079 en date du 15 octobre 2020, la présente séance se tient en présence limitée de citoyens.

De plus, mesdames les conseillères Claire Charbonneau, Mélanie Dufresne, Marianne Lambert, Lyne Poitras, Jessica Racine-Lehoux et Annie Surprenant et messieurs les conseillers Jean Fontaine, Sébastien Gaudette, Jérémie Meunier, François Roy et Marco Savard sont présents. Enfin, madame la mairesse Andrée Bouchard est présente physiquement dans la salle du conseil et préside la séance.

Madame la conseillère Patricia Poissant est absente.

Messieurs Daniel Dubois, directeur général, et Pierre Archambault, greffier, sont présents.

-- -- -- --

Madame la mairesse constate le quorum et procède à l'ouverture de la séance.

La séance débute à 19 h 02.

-- -- -- --

### **No 2021-12-1002**

#### **Tenue de la présente séance**

---

CONSIDÉRANT le décret 177-2020 adopté le 13 mars 2020 par le gouvernement du Québec, déclarant l'état d'urgence sanitaire dans tout le territoire québécois à la suite de la pandémie de Coronavirus (COVID-19) en cours, et les différents décrets adoptés par la suite pour prolonger cet état d'urgence;

CONSIDÉRANT l'arrêté ministériel 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 26 avril 2020, décrétant que les séances du conseil municipal peuvent se tenir à huis clos et autorisant la participation des élus par tout moyen leur permettant de communiquer immédiatement entre eux;

7 décembre 2021

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Lyne Poitras  
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Jessica Racine-Lehoux

Que la présente séance soit tenue en présence de 23 personnes maximum en respect des mesures sanitaires en vigueur et que les membres du conseil municipal soient autorisés à y participer par tout moyen leur permettant de communiquer immédiatement entre eux, comme le téléphone ou la visioconférence.

Que cette séance contienne une période au cours de laquelle le conseil municipal pourra répondre aux questions formulées par les citoyens et que pour poser une question, les citoyens aient à compléter un formulaire en ligne et à le soumettre à tout moment avant la tenue de la séance, en plus de répondre aux questions formulées par les personnes présentes dans la salle du conseil.

Qu'au cours de cette période de questions, chaque citoyen puisse poser au plus deux questions. Cependant, les citoyens qui auront posé plus d'une question obtiendront une réponse à leur deuxième question après l'épuisement des questions uniques.

Qu'afin d'assurer une réponse aux questions, l'ordre de priorité suivant soit établi :

- 3) Les questions portant sur l'état d'urgence sanitaire au niveau municipal ;
- 4) Les questions d'intérêt général.

Si le nombre de questions reçues de chaque catégorie est trop élevé pour pouvoir toutes les traiter, un tirage au sort sera effectué. Les questions en suspens seront alors traitées à la séance suivante.

Que les questions posées puissent faire l'objet d'une modération.

Que les dispositions du règlement n° 1699 relatif à la régie interne du conseil municipal et au maintien de l'ordre durant ses séances soient applicables durant cette séance, en y faisant les adaptations nécessaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-----

**ORDRE DU JOUR**

**No 2021-12-1003**

7 décembre 2021

### **Adoption de l'ordre du jour**

---

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Claire Charbonneau  
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne

Que l'ordre du jour de la présente séance extraordinaire soit adopté tel que soumis et pré-adressé à tous les membres du conseil municipal en annexe à l'avis de convocation daté du 3 décembre 2021 qui leur a été signifié dans les délais requis, en y apportant toutefois la modification suivante :

- retrait de l'item 7.3 : « Modification du règlement n° 2042 ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-----

**RETOUR SUR LA PÉRIODE DE QUESTIONS  
DE LA DERNIÈRE SÉANCE**

Madame la mairesse répond à certaines questions laissées sans réponse lors des séances précédentes. Elle apporte également certains compléments d'informations aux propos qui y ont été émis.

**PROCÈS-VERBAUX**

**No 2021-12-1004**

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 23 novembre 2021**

---

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 23 novembre 2021, au moins vingt-quatre (24) heures avant cette séance, le greffier est dispensé d'en faire la lecture conformément à l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes du Québec*.

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Sébastien Gaudette  
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne

Que le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 23 novembre 2021 soit adopté tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7 décembre 2021

-----

**ADMINISTRATION GÉNÉRALE, GREFFE,  
AFFAIRES JURIDIQUES**

**No 2021-12-1005**

**Participation des membres du conseil municipal à diverses activités**

---

CONSIDÉRANT les différentes activités tenues à l'intention des membres du conseil municipal ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Claire Charbonneau  
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Jessica Racine-Lehoux

Que les membres du conseil municipal soient autorisés à participer aux activités suivantes, désignés ci-dessous :

- tous les membres du conseil municipal au « Parcours de formation complet » de quatre (4) modules organisé par l'Union des municipalités du Québec, et ce, en ligne ;
- madame la mairesse Andrée Bouchard aux conférences sur « La gestion des eaux pluviales par les infrastructures végétalisées » et « Les bienfaits de l'arbre urbain », toutes les deux organisées par Les Fleurons du Québec, qui se tiendront le 9 décembre 2021, et ce, en ligne.

Que la trésorière soit autorisée à défrayer les dépenses afférentes à ces participations.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-----

**FINANCES MUNICIPALES**

**No 2021-12-1006**

**Adoption d'une politique de capitalisation et d'amortissement des immobilisations**

---

CONSIDÉRANT qu'aucune politique officielle n'existe actuellement et que la Ville utilise les règles du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation en termes de capitalisation;



7 décembre 2021

CONSIDÉRANT que les immobilisations corporelles constituent des ressources économiques importantes;

CONSIDÉRANT qu'il y a des normes à respecter concernant la comptabilisation et la présentation des immobilisations corporelles et que certains ajustements doivent être appliqués afin de refléter la réalité de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu en terme d'amortissement ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Claire Charbonneau  
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Jean Fontaine

Que soit adoptée la politique de capitalisation et d'amortissement des immobilisations, le tout tel que joint en annexe pour faire partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-----

**No 2021-12-1007**

**Modification du règlement n° 2007**

---

CONSIDÉRANT que selon l'article 564 de la *Loi sur les cités et villes*, un règlement d'emprunt peut être modifié par résolution lorsque la charge des contribuables n'est pas augmentée ;

CONSIDÉRANT que l'annexe du règlement d'emprunt n° 2007 doit inclure la proportion exacte des frais afférents, tels que les contingences, honoraires professionnels, taxes nettes, frais administratifs et autres coûts de même nature;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard  
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Marianne Lambert

Que les références à l'annexe « I » dans le règlement n° 2007 soient remplacées pour le « 1-A ».

Que l'annexe « I » du règlement n° 2007 soit remplacée par l'annexe « I-A » ci-jointe en annexe pour faire partie intégrante de la résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-----

**RESSOURCES HUMAINES**

**No 2021-12-1008**

7 décembre 2021

**Adoption d'un nouvel organigramme du Service d'infrastructures et gestion des eaux**

---

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'apporter certaines modifications à l'organigramme du Service d'infrastructures et gestion des eaux ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Annie Surprenant  
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Sébastien Gaudette

D'adopter un nouvel organigramme pour le Service d'infrastructures et gestion des eaux daté du 7 décembre 2021, tel que montré à l'annexe « I » de la présente résolution.

De prendre acte des modifications suivantes à cet organigramme :

- ajouter un poste cadre à temps complet de « Coordonnateur – Assainissement » sous la responsabilité du « Chef de division – Assainissement » en date du 7 décembre 2021;
- déplacer les (2) postes syndiqués cols blancs à temps complet de « Technicien en assainissement » sous la responsabilité du « Coordonnateur – Assainissement » en date du 10 janvier 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-----

**No 2021-12-1009**

**Modification de la liste des lieutenants admissibles aux affectations temporaires de chef d'équipe aux opérations au Service de sécurité incendie**

---

CONSIDÉRANT que par la résolution n° CE-2018-02-0069 le comité exécutif procédait à la création d'une liste de lieutenants admissibles pour des affectations temporaires de chef d'équipe aux opérations pour le Service de sécurité incendie;

CONSIDÉRANT la nécessité de mettre à jour cette liste;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne  
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Marianne Lambert

Que soit modifiée la résolution n° CE-2018-02-0069 afin d'ajouter les noms suivants à la liste des lieutenants admissibles :

- M. Patrice Demers;
- M. Alexandre Delfosse.

7 décembre 2021

Que soit autorisée l'affectation temporaire de monsieur Patrice Demers au poste de chef aux opérations au Service de sécurité incendie, et ce, rétroactivement au 28 octobre 2021.

Que les conditions de travail de monsieur Demers soient prévues selon le protocole des conditions de travail des employés cadres – Incendie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-----

**No 2021-12-1010**

**Embauche au poste de « Commandant » au Service de police**

CONSIDÉRANT que le poste de « Commandant » au Service de police sera vacant, conséquemment au départ à la retraite du titulaire du poste;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Claire Charbonneau  
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne

Que soit autorisée l'embauche de monsieur Christian Provencher au poste de « Commandant » au Service de police, et ce, à compter du ou vers le 17 décembre 2021.

Que les conditions de travail de monsieur Christian Provencher soient prévues selon le protocole des conditions de travail des employés cadres – Police et qu'il soit assujéti à une période de probation de six (6) mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-----

**No 2021-12-1011**

**Embauche au poste de « Coordonnateur – Assainissement » au Service des infrastructures et gestion des eaux**

CONSIDÉRANT que par la résolution n°2021-12-1008, le conseil municipal adoptait un nouvel organigramme créant, entre autres le poste de « Coordonnateur – Assainissement » au Service des infrastructures et gestion des eaux et qu'il y a maintenant lieu de le combler ;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Sébastien Gaudette  
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Lyne Poitras

D'autoriser l'embauche de monsieur David Taupier au poste de « Coordonnateur – Assainissement » au Service des infrastructures et gestion des eaux, et ce, à compter du ou vers le 10 janvier 2022.

7 décembre 2021

Que les conditions de travail de monsieur David Taupier soient prévues selon le protocole des conditions de travail des employés cadres – Équités et qu'il soit assujéti à une période de probation de six (6) mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-----

### **LOISIRS ET BIBLIOTHÈQUES**

**No 2021-12-1012**

**Modification de la résolution n° 2021-11-0972- Demande de subvention autorisée**

---

CONSIDÉRANT que par la résolution n° 2021-11-0972, adoptée lors du conseil municipal du 23 novembre dernier, la Ville confiait la gestion d'une patinoire extérieure à des associations reconnues en vertu de la politique de reconnaissance et de soutien aux organismes;

CONSIDÉRANT que la résolution identifiait par erreur l'Association sportive Notre-Dame-de-Lourdes comme bénéficiaire;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Lyne Poitras  
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne

Que la résolution n° 2021-11-0972 soit modifiée en retirant le nom de l'Association sportive Notre-Dame-de-Lourdes comme bénéficiaire de la subvention.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-----

### **URBANISME**

**No 2021-12-1013**

**Octroi de l'aide financière du programme d'appui aux entreprises commerciales du Vieux-Saint-Jean**

---

CONSIDÉRANT la résolution n° 2021-04-0343 par laquelle la Ville autorisait la création d'un programme d'appui aux entreprises commerciales du Vieux-Saint-Jean;

7 décembre 2021

CONSIDÉRANT que par ladite résolution, la Ville offre un soutien financier pour les activités de promotion et de marketing à la hauteur de 2 500 \$ maximum par demande, ce qui représente 80 % des frais admissibles;

CONSIDÉRANT que les entreprises ayant complété une demande d'appui ont mené leur projet marketing à terme;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne  
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard

Que soit octroyée une aide financière aux entreprises suivantes :

- « 9387-8833 Québec inc. » (Extermination Innovex), pour un montant de 2 500 \$ ;
- « Kubik Boutique », pour un montant de 2 500 \$;
- « Chaussures Petit Roy », pour un montant de 2 500 \$;
- « Le Petit Cocon », pour un montant de 2 500 \$;
- « Vax Films Productions », pour un montant de 2 500 \$;
- « Galerie du Vieux-Saint-Jean », pour un montant de 2 500 \$;
- « Bistro X'Ze Place », pour un montant de 2 500 \$;
- « Bloom Jardinerie Salon », pour un montant de 2 490,40 \$;
- « Bioéternel Cosmétiques », pour un montant de 2 448 \$;
- « Chaussures Pierre Roy », pour un montant de 2 403,20 \$;
- « Studio Noir Bonbon », pour un montant de 2 400 \$;
- « Restaurant Vivaldi », pour un montant de 2 225,76 \$;
- « Boutique Q4 », pour un montant de 1 600 \$;
- « Les Ateliers Bédard inc. », pour un montant de 1 506 \$;
- « Comptoir Restaurant », pour un montant de 1 335,19 \$;
- « Restaurant Mont Liban », pour un montant de 854,72 \$;
- « Design JetSet inc. », pour un montant de 780 \$;
- « Salon Barbier Empire », pour un montant de 760,96 \$;
- « Épicerie Les petites Bonneville », pour un montant de 649,22 \$;

7 décembre 2021

le tout selon le tableau résumé des demandes au programme d'appui aux entreprises commerciales du Vieux-Saint-Jean (marketing) joint en annexe pour faire partie intégrante de la présente résolution.

Que les fonds soient autorisés à même le « Programme d'appui aux entreprises commerciales Vieux-Saint-Jean »

Que les sommes requises à cette fin soient financées à même le surplus affecté – Soutien aux entreprises et qu'un transfert soit autorisé vers le « Programme d'appui aux entreprises commerciales Vieux-Saint-Jean ». L'appropriation de sommes pour financer les dépenses encourues sera affectée seulement si la situation financière de la Ville le nécessite.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-----

## **TRANSPORT ET MOBILITÉ URBAINE**

**No 2021-12-1014**

### **Signature d'un protocole d'entente avec le CÉGEP Saint-Jean-sur-Richelieu**

---

CONSIDÉRANT que le protocole d'entente intervenu en 2019 entre la Ville et le CÉGEP Saint-Jean-sur-Richelieu afin d'offrir l'accès gratuit aux services de transport en commun et adapté à l'intérieur des limites de la Ville (zone 1) aux élèves inscrits à un programme d'études post-secondaires sera échu le 31 décembre 2021 et qu'il y a lieu d'en conclure un nouveau ;

CONSIDÉRANT que la nouvelle entente sera prévue pour une durée de trois (3) ans, soit du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2024;

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Sébastien Gaudette  
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Jessica Racine-Lehoux

Que le greffier, ou la greffière adjointe, ainsi que l'avocate-conseil, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu un protocole d'entente avec le CÉGEP Saint-Jean-sur-Richelieu pour le maintien de la gratuité du service de transport en commun à l'intérieur des limites de la Ville (zone 1) aux étudiants inscrits à un programme d'études postsecondaires offert par ce cégep à son établissement de Saint-Jean-sur-Richelieu, et ce, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2024.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-----

7 décembre 2021

**No 2021-12-1015**

**Approbation des prévisions budgétaires 2022 du transport adapté aux personnes handicapées**

---

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu est l'organisme mandataire du service de transport adapté pour les personnes handicapées pour vingt-huit (28) municipalités environnantes ;

CONSIDÉRANT que l'organisme mandataire doit, de façon annuelle, adopter et transmettre le budget d'exploitation de ce service pour fins d'approbation de la contribution par les municipalités participantes ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Marianne Lambert  
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Lyne Poitras

Que soient approuvées les prévisions budgétaires 2022 du transport adapté conformément au document joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante, et ce, au montant des revenus et dépenses de 1 953 181 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-----

**AVIS DE MOTION**

**No 2021-12-1016**

**Avis de motion – Règlement n° 2047 - Règlement sur le comité exécutif de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu et abrogeant le règlement n° 0662**

---

Avis de motion est par les présentes donné par monsieur le conseiller Marco Savard, qu'à une séance subséquente du conseil municipal, il lui sera soumis pour adoption un règlement sur le comité exécutif de la Ville de Saint-Jean-sur-Richelieu et abrogeant le règlement n° 0662.

Un projet de règlement est déposé par monsieur le conseiller Marco Savard conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

-----

**No 2021-12-1017**

**Avis de motion – Règlement n° 2048 – Autorisation d'une mise à niveau des infrastructures, des licences et équipements informatiques**

---

7 décembre 2021

Avis de motion est par les présentes donné par madame la conseillère Claire Charbonneau, qu'à une séance subséquente du conseil municipal, il lui sera soumis pour adoption un règlement autorisant une mise à niveau des infrastructures, des licences et équipements informatiques, décrétant une dépense n'excédant pas 3 375 000 \$ et un emprunt à cette fin.

Un projet de règlement est déposé par madame la conseillère Claire Charbonneau conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

-----

**No 2021-12-1018**

**Avis de motion – Règlement n° 2051 - Règlement décrétant l'imposition des taxes, compensations, tarifs et redevances municipales pour l'année 2022**

Avis de motion est par les présentes donné par monsieur le conseiller Sébastien Gaudette, qu'à une séance subséquente du conseil municipal, il lui sera soumis pour adoption un règlement décrétant l'imposition des taxes, compensations, tarifs et redevances municipales pour l'année 2022.

Un projet de règlement est déposé par monsieur le conseiller Sébastien Gaudette conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*.

-----

**RÈGLEMENTS**

**No 2021-12-1019**

**Adoption du règlement n° 2041**

CONSIDÉRANT qu'un projet du règlement n° 2041 a été déposé lors d'une séance antérieure du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que le greffier a procédé aux mentions requises par l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes du Québec* ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Marianne Lambert  
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Mélanie Dufresne

Que soit adopté, tel que soumis, le règlement n° 2041 intitulé « Règlement autorisant le financement d'honoraires professionnels et travaux préparatoires pour l'inspection de conduites principales du réseau de #distribution d'eau potable de l'usine de filtration de la rive Ouest au boulevard Industriel, décrétant une dépense n'excédant pas 906 000 \$ et un emprunt à cette fin ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-----



7 décembre 2021

**No 2021-12-1020**

**Adoption du règlement n° 2044**

---

CONSIDÉRANT qu'un projet du règlement n° 2044 a été déposé lors d'une séance antérieure du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que le greffier a procédé aux mentions requises par l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes du Québec* ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Lyne Poitras  
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Marco Savard

Que soit adopté, tel que soumis, le règlement n° 2044 intitulé « Règlement autorisant le financement des travaux de réfection des infrastructures d'une portion des rues Morais et Saint-Hubert, incluant l'ajout d'un égout pluvial et le remplacement des réseaux d'égout sanitaire et d'aqueduc, décrétant une dépense de 2 995 000 \$ et un emprunt à cette fin ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-----

**No 2021-12-1021**

**Adoption du règlement n° 2045**

---

CONSIDÉRANT qu'un projet du règlement n° 2045 a été déposé lors d'une séance antérieure du conseil municipal ;

CONSIDÉRANT que le greffier a procédé aux mentions requises par l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes du Québec* ;

PROPOSÉ PAR : madame la conseillère Marianne Lambert  
APPUYÉ PAR : monsieur le conseiller Jérémie Meunier

Que soit adopté, tel que soumis, le règlement n° 2045 intitulé « Règlement autorisant le financement d'honoraires professionnels pour la préparation de plans et devis en vue de divers projets d'infrastructures, décrétant une dépense de 270 000 \$ et un emprunt à cette fin ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

-----

**CORRESPONDANCE ET DÉPÔT DE DOCUMENTS**  
**AU CONSEIL MUNICIPAL**

7 décembre 2021

Les documents suivants sont déposés auprès des membres du conseil municipal :

- Procès-verbal de correction de la résolution n° 2021-10-0921
- Approbation du règlement suivant par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation :
  - Règlement n° 2036 : « Règlement autorisant la conversion des luminaires de rues au DEL, décrétant une dépense de 4 800 000 \$ et un emprunt à cette fin ».
- Déclaration des intérêts pécuniaires - madame Andrée Bouchard
- Déclaration des intérêts pécuniaires - madame Claire Charbonneau
- Déclaration des intérêts pécuniaires - madame Marianne Lambert
- Déclaration des intérêts pécuniaires - monsieur Jérémie Meunier
- Déclaration des intérêts pécuniaires - monsieur François Roy
- Déclaration des intérêts pécuniaires - madame Annie Surprenant
- Déclaration des intérêts pécuniaires - madame Mélanie Dufresne
- Déclaration des intérêts pécuniaires - madame Lyne Poitras
- Pétition relative à une demande de travaux d'asphaltage sur la rue Ginette située dans le district n° 2 déposée par madame la conseillère Marianne Lambert

— — — —

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Conformément à l'article 322 de la *Loi sur les cités et villes du Québec*, une période de questions est tenue.

7 décembre 2021

**PÉRIODE DE QUESTIONS ET DE  
COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU  
CONSEIL MUNICIPAL AU PUBLIC**

À tour de rôle, les membres du conseil municipal prennent la parole pour transmettre des informations diverses aux citoyens.

**LEVÉE DE LA SÉANCE**

**No 2021-12-1022**

**Levée de la séance**

---

PROPOSÉ PAR : monsieur le conseiller Jérémie Meunier  
APPUYÉ PAR : madame la conseillère Jessica Racine-Lehoux

Que la présente séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

— — — —

La séance est levée à 20 h.

Mairesse

Greffier

---